



Par SDÉ et courriel

Le 11 janvier 2024

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate

Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 438 860-1901
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cote.Marie-Michelle@hydroquebec.com

Objet : Détermination du taux d'indexation applicable aux prix du tarif L en vertu de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec pour le 1^{er} avril 2024
Votre dossier : R-4243-2023
Notre dossier : LTG07544

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») avise la Régie de l'énergie que, malgré ses efforts, il ne pourra déposer ses commentaires le 15 janvier 2024 à 12h dans le dossier mentionné en objet, soit le délai prescrit au paragraphe 17 de la décision D-2023-135 du 23 novembre 2023.

Cette situation s'explique par la nécessité, pour le Distributeur, de finaliser ses analyses afin d'étayer ses commentaires.

Le Distributeur demande ainsi une prolongation du délai de dépôt de ses commentaires qu'il estime être en mesure d'effectuer au plus tard le lundi 22 janvier 2024 à 12h.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE CÔTÉ
MMC/jg

c. c. : AHQ-ARQ, ACEFQ, AQCIE, CIFQ et FCEI